

15 millions de F_{cfa}

à gagner au BANKO mardi 10 avril

Journal d'informations et de débat fondé le 17 Novembre 1979
 Direction - Rédaction - Publicité : Rue des Ecoles Akwa (entre carrefour Idéal et Camtel) B.P. 5925 Douala
 République du Cameroun - Tél. : +237 33 42 04 39 - Tél./Fax : +237 33 42 53 74 - Cell : +237 677 52 87 57

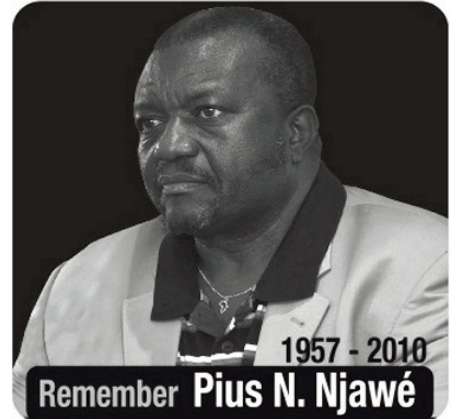


E-mail : lemessenger.info@gmail.com
 Site web : quotidienlemessenger.net

Le Messenger

A l'écoute du peuple

Fondateur : Pius N. NJAWE Directeur de la Publication: Alex Gustave AZEBAZE



N° 5046 DU LUNDI 9 AVRIL 2018 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien

Opération Epervier

Encore des interdictions de sortie du territoire



• Selon plusieurs messages portés qui circulent abondamment sous le manteau, malgré le sceau « confidentiel » dont ils sont frappés, une vingtaine de hauts commis de l'Etat sont interdits de quitter le pays depuis début avril 218.

P. 3

Population

Le Cameroun doit revoir sa feuille de route

P.8

• Pour les experts, cette révision serait un atout pour le développement du pays.

Crise anglophone

Un ancien juge enlevé dans le Sud-Ouest

• Mbeng Martin, ancien vice-président de la Cour d'appel du Sud-ouest, a été enlevé lors d'un enterrement à Ewelle

P.9

Diaspora

Un ex parlementaire devient Commandant dans l'armée américaine

• Le 24 mars a eu lieu la cérémonie de passation de grade du Capitaine Jean Marcel Segning au grade de Major de l'armée américaine

Pp.6 et 7



OPÉRATION EPERVIER

Des personnalités encore interdites de sortie du territoire



L'ancien gouverneur de la région du Littoral et ancien Pca du port autonome de Douala Faï Yengo Francis, l'ancien directeur du port autonome de Douala, Jean Marcel Dayas Mounoume, annoncé hors du Cameroun depuis des lustres et Camille Ekindi, ancien directeur général du crédit foncier du Cameroun et ex membre du conseil d'administration du port autonome de Douala et 15 autres personnes interdits de quitter le Cameroun.

Selon plusieurs messages portés du directeur de la police des frontières, agissant pour le compte du délégué général de la sûreté nationale (DGSN), qui circule abondamment sous le manteau, malgré le sceau « confidentiel » dont ils sont frappés, une quarantaine de hauts commis de l'Etat, en fonction ou à la retraite, sont interdits de quitter le pays depuis quelques jours. Précisément depuis début avril 218. Sont ainsi visés par ces nouvelles interdictions, l'ancien gouverneur de la région du Littoral et ancien Pca du port autonome de Douala Faï Yengo Francis ; l'ancien directeur du port autonome



de Douala, Jean Marcel Dayas Mounoume, annoncé hors du Cameroun depuis des lustres ; Camille Ekindi, ancien directeur général du crédit foncier du Cameroun et ex membre du conseil d'administration du port autonome de Douala.

Se trouvent également dans cette nouvelle liste de personnalités interdites de quitter le Cameroun, signée par le directeur de la police des frontières par ordre du délégué général à la sûreté nationale, Mme Tsopngny née Soppo Ngalle Birgitte ; sieurs Hamidou Djoda, Mekongo Mablla Henri, Afouba Ngayihi Marietta Seraphine, Kamanke Mathurin Aimé Emmanuel, Mfoumou Oyono Jean Pierre, Djoko Maurice, Ndengue Jean, Komo Ngbwa Jean Claude, Mva Jean René, Agbor Mangieb Armel, Fantino Bernard Pierre Elie, Farjon Michel, Nyemeck Moïse Charles, Bella Roger, entre autres.

Une analyse rapide de ces listes de personnalités interdites de sortie du territoire laisse apparaître qu'elles sont, pour l'essentiel d'anciens cadres de deux entreprises d'état, le port autonome de Douala et le Crédit foncier du Cameroun ainsi que des prestataires de services desdites entités.

Faut-il s'attendre ou croire que sont ouvertes à leur encontre des procédures judiciaires devant le Tribunal criminel spécial? Rien, du



moins, selon les messages portés dont Le Messenger a vu copie, ne l'indique explicitement. Mais au regard d'une tradition désormais établie de la pratique politico-judiciaire au Cameroun, il fait peu de doute que ces personnalités seraient dans le viseur de la justice criminelle.

Des sources officieuses contactées

B-P.D.

Dirigeants et cadres interdits de sortie

Faï Yengo Francis, Ancien gouverneur du Littoral et ancien PCA du PAD ;
Dayas Mounoume Jean Marcel, Ancien DG du PAD
Mfoumou Oyono Jean Pierre (Ancien Conseiller Technique au PAD)
Djoko Maurice (Ancien Directeur technique au PAD)
Komo Ngbwa Jean Claude (Ancien Directeur au PAD)
Mva Jean René (Ancie responsable Juridique, PAD)
Agbor Mangieb Armel (Ancien Responsable, PAD)
Ndengue Jean (Ancien responsable des Audit interne PAD)
Nyemeck Moïse Charles dit Nyemeck Ngujoe Moïse (Ancien cadre du PAD)
Ekindi Camille, Ancien DG du Crédit Foncier et ancien administrateur du PAD ;
Bella Roger
Hamidou Djoda
Mekongo Mablla Henri
Kongola Djiddeo
Keutchali Elene épouse Tsimi
Afouba Ngayihi Marietta Seraphine (ex Chef de cellule à la division des Normes du ministère des transports)

Opérateurs économiques

Farjon Michel (de nationalité tunisienne, prestataire de service au PAD)
Rein De Boer (de nationalité neerlandaise et prestataire au PAD))
Fantino Bernard Pierre Elie (de nationalité française, prestataire au PAD))
Kamanke Mathurin Aimé Emmanuel (prestataire au PAD)
Soppo Ngalle Birgitte (Promotrice des logements de Yassa à Douala, partenaire du Crédit Foncier)

Dans les coulisses des messages portés sur le PAD et le CFC

La lecture des noms figurant dans les deux principaux messages portés fuités ce week-end laisse apparaître qu'au moins deux entreprises publiques sont concernées dans la procédure qui serait en cours dans les coulisses du sérail politico-judiciaire camerounais. Il s'agirait en l'espèce du Port autonome de Douala (PAD) et du Crédit foncier du Cameroun (CFC). Plus, deux des hautes personnalités - Dayas Mounoume, déjà poursuivi et condamné dans un dossier impliquant le

PAD, et Camille Ekindi dont c'est le premier dossier criminel présumé - ont en effet été Directeur général de l'une ou l'autre société.

L'identité des prestataires du PAD renseigne un tout petit peu sur le dossier qui pourrait être concerné. Selon les informations du Messenger, il s'agirait d'un marché d'installation d'un VTMS - des radars nautiques - commandé à la société Rotorcraft pour un coût d'environ FCFA 4 milliards. Alors que des sources internes à la principale plateforme logistique camerounaise 'entreprise affirment que le matériel acquis n'aurait jamais « fonctionné », d'autres, proches du groupement prestataire soutiennent que lesdits marchés ont été « exécutés,

réceptionnés ». Et pis « non entièrement payés ». Autrement dit ce sont ces derniers qui réclameraient de l'argent au PAD. D'autres sources allèguent qu'il pourrait aussi s'agir du dossier de la gestion de la réserve foncière du PAD. Une bonne partie aurait été aliénée par les dirigeants de cet établissement public. En tout état de cause, la liste des cadres et dirigeants du PAD interdits de sortie pourrait être une indication selon laquelle la justice estimerait que le marché en question, même livré, aurait connu des irrégularités, pour dire le moins. Quid donc de la responsable chargée des normes au ministère des transports, autorité de tutelle du PAD ?

S'agissant du second cas, concernant le Crédit Foncier du Cameroun, le nom de dame Soppo Ngalle épouse Tsobngny, est susceptible de renseigner sur la nature du dossier. Il nous

souvent que courant dernier trimestre 2017, une forte protestation des souscripteurs à un projet de logement sociaux à Yassa a fait grand bruit à Douala. Un collectif de personnes dont la juriste Me Michèle Ndoki ayant versé des sommes importantes pour acquérir des logements avaient alors donné de la voix pour dénoncer ce qu'elles percevaient comme une escroquerie organisée par la promotrice. A l'époque, dame Soppo tentait de justifier les retards dans le respect de ses engagements par le fait que les 10% mobilisés par ses soins avec l'accord du Crédit Foncier du Cameroun, n'avaient pas suffi à lever les financements nécessaires à la réalisation du projet, précisément en raison de l'absence de réaction de la banque publique de l'habitat. Le nom de M. Camille Ekindi, annoncé ces derniers temps comme le probable successeur de Fritz Ntone Ntone -

qui a récemment entamé sa onzième année à la tête de la communauté urbaine de Douala -, cité dans la note interne de la police de frontière peut dès lors, être une indication de ce que les autorités privilégieraient la thèse de l'escroquerie alléguée par les souscripteurs de ce projet.

Toujours est-il que faute de communication officielle sur lesdites interdictions, comme du reste celles qui les ont précédées, il va néanmoins falloir rester très mesuré et suivre avec beaucoup d'attention les suites de ces notes. Et le fait que plusieurs - et pas seulement M. Dayas Mounoume - des personnes interdites de sortie soient hors du Cameroun au moment de leur émission dans les services concernés, peut renseigner sur la finalité de cette démarche.

Alex Gustave AZEBAZE

Contentieux électoral : le Conseil Constitutionnel corrige la Cour Suprême*

En déclarant recevable la requête de l'UDC malgré l'absence des candidats dont l'élection était contestée, le Conseil constitutionnel a inversé dans le bon sens une jurisprudence établie par la Cour Suprême en 2014. Mais il reste de nombreux écueils liés au Code électoral.

Au lendemain de la promulgation par le chef de l'Etat Camerounais du tout premier code électoral nouvellement adopté en avril 2012, malgré la controverse, le Professeur Maurice, spécialiste du droit public et institutionnel, devenu entre temps chef d'un parti politique, le MRC en l'occurrence, fit une analyse pointue dudit texte. 6 ans après, et au moment le Conseil Constitutionnel achève son premier examen du contentieux post électoral par le prononcé attendu du verdict officiel de l'élection des sénateurs - premier de la série des scrutins prévus en 2018 -, les dites observations restent (voire sont) plus que jamais d'actualité.

En effet, les questionnements posés en leur temps, - notamment la place accordée à l'administration comme partie au contentieux électoral alors qu'elle n'est partie aux élections, ont clairement fait surface pendant le scrutin sénatorial. Cette controverse risque même s'aggraver avec l'interventionnisme non feint du nouveau ministre de l'administration territoriale dans les affaires politiques sous les dehors bien commodes des nécessités de maintien de l'ordre et de la sécurité publics. Les observateurs indépendants -notamment de Un monde Avenir, du Recodh, NDH entre autres médias - ont en effet remarqué et dénoncé la présence active et massive des autorités administratives dans les bureaux de vote. Cela sur l'ensemble du territoire, comme s'ils en avaient reçu consigne. Présence administrative culminée par une déclara-



tion de leur chef organique, le Minat, au soir du scrutin, avant même ElecCam, l'organe public national pourtant chargé de l'organisation des élections. De sorte que les données des deux entités étatiques étaient dissemblables sans qu'aucune instance ne puisse arbitrer ni sanctionner au besoin. Ce n'est guère rassurant.

Recevabilité des requêtes : une avancée notable

Et l'on en vient au rôle du Conseil Constitutionnel dont la gestion du contentieux pré et post élection des sénateurs était sans doute le premier test. Mis en place effectivement début mars 2018, après un décret présidentiel longtemps attendu et nommant ses membres ainsi que celui organisant son secrétariat, le club des « sages » présumés a rendu des verdicts dont les spécialistes se chargeront d'apprécier. Mais quelle que soient leurs analyses ultérieures, ces décisions font déjà jurisprudence en matière électorale. Telle est par exemple son interprétation mardi dernier de **l'article 49 de la loi N°2004 du 21 avril 2004 qui en 2014, lors du contentieux des législatives, avait connu une interprétation très fermée de la Cour suprême.**

Alors que cette dernière avait systématiquement déclaré irrecevables les requêtes des partis en compétition au motif qu'ils n'avaient pas indiqué le nom du

ou des candidats «élus» dont ils contestaient l'élection, le Conseil Constitutionnel a admis et examiné au fond la requête de l'UDC (demandant l'annulation de l'élection dans certaines départements de la région de l'Ouest) sans que ce parti ait préalablement indiqué les noms des candidats « élus ». Motif : alors que cette instance suprême proclame en premier et dernier ressort les résultats des élections (sénatoriales, législatives, présidentielle et référendum), il n'était pas normal que des candidats ou partis en compétition soient privés de leur droit fondamental de contestation institutionnelle des résultats en leur opposant l'absence de nom de candidats « élus » alors même que la proclamation officielle et définitive des résultats a été organisée par législateur postérieurement au contentieux électoral.

C'est une avancée importante du droit électoral camerounais qui vide une incongruité législative liée à l'incapacité légale d'ElecCam de proclamer les résultats officiels provisoires alors même qu'elle publie les listes provisoires des candidats, lesquelles peuvent évoluer à l'issue du contentieux pré électoral. Elle a semblé prendre de court aussi bien les représentants de l'Etat que d'ElecCam et du Rdp ainsi que ses alliés telle l'Udnp. Et pourtant c'est la meilleure et logique interprétation qu'il aurait fallu faire depuis les contentieux post électoraux des Sénatoriales et surtout législatives de 2014, premières élec-

tions organisées sous le magistère du nouveau code électoral. Le SDF, et surtout le MRC, en avaient été les principales victimes, ayant vu toutes leurs requêtes - plusieurs dizaines - rejetées dès l'étape de la recevabilité pour ce défaut prétendument réhibitivoire.

Quid des Conseillers municipaux s'étant abstenus !

L'autre incongruité, qui demeure entière, est l'interprétation encore fermée de la disposition légale sur « la qualité » du requérant tel qu'il est apparu avec le rejet de la requête du SDF visant l'annulation de l'élection des sénateurs dans la région le Sud-Ouest. Le Conseil Constitutionnel, malgré la futilité de des arguments de fonds qu'avait rassemblé le parti à la balance, n'a pas ouvert le dossier au motif que le représentant du SDF à la commission régionale de recensement des votes du Sud-Ouest, signataire de la requête enregistrée au greffe du Conseil, n'avait pas qualité pour ester devant lui. Cette qualité, a-t-il reconduit comme du temps de la Cour Suprême, est exclusive aux représentants du gouvernement - pourtant pas candidats comme le remarquait le Professeur de droit Public Maurice Kamto dans son analyse que nous vous proposons ci-contre -, le candidat ou le parti politique. Ce dernier est-il exclusivement pris en son représentant légal, c'est-à-dire le président national ou du moins le chef de l'Exécutif, qui selon les statuts représente le parti devant la justice ? Quid donc des mandataires électoraux dans différentes circonscriptions ? Ou des mandataires au sens du droit civil que sont les avocats et qui en droit ont qualité, universellement, pour représenter toute personne, physique ou morale, dès lors qu'ils apportent la preuve de leur mandat légal ?

Par ailleurs, la situation dans le Sud-Ouest, qui a révélé un très fort d'abstention des grands conseillers - entre 150 et 200

conseillers municipaux soit l'équivalent de 6 à 8 conseils municipaux ruraux de 25 membres - appelle une éventuelle réforme de la disposition du Code électoral qui prescrit la déchéance de leurs droits de vote pour les conseillers n'ayant pas voté. Car en effet, alors qu'en son temps cette disposition avait tout son sens, l'environnement socio-politique et sécuritaire faite de menaces et de violences diverses sur les biens et les personnes crée un cas de force majeure que la loi n'avait pas anticipé. Serait-il juste de sanctionner des élus qui, pour ces raisons objectives et indépendantes de leur volonté, n'auront pas pu exercer leur devoir électoral ? Du reste, est-il équitable de rendre obligatoire le vote pour une catégorie seulement de scrutins alors que la liberté du vote est un principe démocratique sacré ? Le débat est de notre point de vue entièrement ouvert et mérite d'être tranché au plus vite.

Au moment où nombre d'organisations civiles spécialisées sur les questions électorales, de la participation citoyenne à la vie publique ainsi que de la paix appellent à une réforme consensuelle du Code électoral, avant la poursuite du cycle électoral actuel, par les très sensibles scrutins populaires qui restent, jusqu'à nouvel avis, programmés cette année (notamment aux 3ème et 4ème trimestres 2018), il nous semble essentiel que les plus hautes autorités de la République se penchent sérieusement sur cette analyse faite de propositions pertinentes de l'ancien haut commis de l'Etat et acteur politique engagé dans la voie institutionnelle.

Alex Gustave AZEBAZE

*Parue dans l'édition du Messenger de vendredi dernier, cette analyse avait quelques coquilles notamment dans le titre ainsi que sur la disposition de la loi la structurant. Nous vous proposons la bonne version tout en vous priant d'accepter nos excuses.

LA CRISE ANGLOPHONE

Le Commonwealth au chevet du Cameroun

Le sujet sera au cœur des pré-occupations de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Londres et à Windsor le 17 avril prochain. L'annonce a été faite samedi 7 avril dernier à Kribi par Rowan James Lawton, le Haut-commissaire de Grande-Bretagne au Cameroun.

Tous les partenaires politiques et socio-économiques du Royaume-Uni étaient unis à Kribi samedi dernier autour du Haut-Commissaire de Sa Majesté la reine d'Angleterre au Cameroun. C'était à l'occasion du « BigLunch », un rendez-vous annuel du Royaume-Uni pour les voisins. Le Commonwealth s'est approprié cette idée et a décidé d'amener ses gens à partager leurs idées sur le Commonwealth qu'ils espèrent voir à l'avenir. Raison de ce grand déjeuner organisé dans la cité balnéaire. Mais il faut préciser que cette rencontre se tient en prélude à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui se

tient du 16 au 20 avril prochain au Royaume-Uni. En organisant la rencontre de Kribi, les organisateurs espèrent qu'autour d'un repas, les citoyens seront en mesure de partager des idées sur des domaines clés de la réunion de Londres que sont un avenir plus prospère : stimuler le commerce et l'investissement intra-Commonwealth et maximiser les opportunités offertes par le « Commonwealth Advantage » ; un avenir plus sûr : renforcer la coopération entre les défis de sécurité, y compris le terrorisme mondial, le crime organisé et les cyber attaques ; un avenir plus durable en renforçant la résilience des petits États vulnérables pour faire face aux effets du changement climatique et d'autres crises mondiales ; un avenir plus juste par la promotion de la démocratie, les libertés fondamentales et la bonne gouvernance dans l'ensemble d'Commonwealth.

La crise anglophone au menu

« Nous allons discuter entre nous ici à Kribi et nous allons continuer la discussion à Londres avec les chefs d'Etat, y compris avec son excellence le chef d'Etat du Cameroun Paul Biya, sur des sujets qui touchent tout le monde, en particulier quatre

(4) piliers : la prospérité, la sécurité, l'inclusivité, la durabilité. Ce sont quatre piliers très importants », explique SE Rowan James Laxon, le Haut-Commissaire de Grande-Bretagne au Cameroun qui précise que : « le Commonwealth est partout, pas seulement au Nord-ouest ou au Sud-ouest, mais aussi dans les zones francophones. Quand le président Paul Biya a parlé du dialogue dans le concept de la crise anglophone, il a raison. Le dialogue, la décentralisation, l'évitement de la force excessive, comme l'a dit le chef de l'Etat Paul Biya, sont les trois éléments importants pour résoudre ce problème dans les régions anglophones. Ce sera à l'ordre du jour à mi-avril. »

Le thème de la réunion de Londres de cette année est « vers un avenir commun ». Il s'agit de réformer et de revitaliser le Commonwealth, pour le transformer en une organisation moderne tournée vers l'avenir et réactive aux défis mondiaux auxquels sont confrontés les pays aujourd'hui et à l'avenir. Il s'agit de tirer des forces de cette organisation unique pour faire en sorte que le Commonwealth offre un avenir plus prospère, plus sûr, plus durable et plus équitable à ses 2,4 milliards de citoyens, en particulier à ses jeunes, qui représentent 60%

de la population.

En sept années, le Commonwealth a aidé les pays nouvellement indépendants à développer leurs institutions nationales, à faire des progrès économiques et à partager des expériences communes. On cite son implication dans la création d'ElecCam, le nouveau code de procédure pénale basé sur l'Habéas Corpus, et la séparation du secteur pénitentiaire du ministère de la justice. Aujourd'hui, il aide les pays à approfondir et renforcer leurs démocraties, et permet à ses membres de travailler en partenariat. Avec 60% de la population du Commonwealth âgée de moins de 30 ans, il est particulièrement important de faire face aux défis auxquels ils sont confrontés et de répondre à leurs ambitions pour une vie meilleure. Au Cameroun, cela peut impliquer le défi de l'emploi et de leur participation dans des processus démocratiques et de consolidation de la paix. Une paix menacée depuis plus de deux ans dans les régions anglophones du Cameroun. On espère que la réunion du Commonwealth n'accouchera pas d'une souris et contribuera à trouver des solutions durables pour la sortie de crise.

Sévère Kamen (Cp)

YAOUNDÉ

Dans le labyrinthe infernal de l'eau en sachet

L'interdiction de la vente d'eau en sachet vient s'ajouter à l'inquiétude relative à la potabilité de ce produit dangereux pour la santé des consommateurs.

Ils sont là aux encablures des différents carrefours de Yaoundé, les vendeurs de l'eau en sachet. La canicule qui règne dans la capitale ces derniers temps, joue plutôt en leur faveur. Aux aurores, ils occupent leur espace marchand. Ces vendeurs ambulants ou fixes disposent chacun, d'un récipient à l'intérieur duquel se trouve un ballot d'eau en sachet placé en retrait. À la Poste centrale par exemple, l'entrée de l'ancien immeuble de la mort, devenu l'immeuble de l'Émergence leur sert de point stratégique. Pas besoin de crier à tue-tête pour se faire remarquer, l'arrêt taxi leur profite amplement. 50 Fcfa, c'est la somme à déboursier pour étancher sa soif. « *Donnes moi un sachet d'eau* », peut-on entendre çà et là. Au fil des heures les seaux se vident. Un seul coup de fil suffit pour être ravitaillé par un grossiste installé dans les encablures. Nadège Badang, la vingtaine sonnée vend l'eau en sachet. « *J'écoule au moins 02 ballots de 50 sachets par jour* », dit-elle. C'est dire que, le marché se porte plutôt bien.

Au marché Mokolo, Texaco Omnispport, les sachets d'eau



trouvent preneur. Jean, un autre détaillant, installé à la Mobil omnispport allie cette eau en sachet à celle du robinet qu'il a pris soin d'embouteiller. Ici la demande est plus forte « *L'eau se vend énormément. Les jeunes qui viennent s'entraîner au stade se ravitaillent chez nous. Les passants, les passagers et même les fidèles qui viennent de temps à autres suivre la parole de Dieu pendant des assemblées religieuses. Je peux vendre en moyenne 04 ballots d'eau en sachet par jour. Ce nombre est revu à la hausse de temps à autre* », rassure-t-il. La panoplie de labels de ces eaux embarrassent à la limite.

Golden, royal, Aquaba, Africa pure water, Sweet water, Bonheur, cristalline, crystal water.

Le moins chère coûte cher

Même si la vente de cette eau en sachet permet à certaines familles de survivre, sa commercialisation reste une activité illégale au Cameroun. La preuve, En 2011, le ministre de la Santé publique André Mama Fouda avait déclaré cette eau impropre à la consommation à la suite d'une étude réalisée par le Centre pasteur de Yaoundé sur la qualité de l'eau en sachet. Ladite étude relevait que

cette eau contenait des débris fécaux. Dans la même veine, quelques semaines après le préfet du Mfoudi avait alors, signé la même année, une décision proscrivant la vente de l'eau en sachet dans sa zone de compétence. L'épidémie du choléra s'élevait alors dans certaines zones du pays.

Du côté de l'Agence des normes et de la qualité (Anor), l'on maintient que ces eaux sont impropres à la consommation. « *Les risques sont chimiques, physiques et microbiologie* », explique Delor Magelan Kamgaing, président de la ligue camerounaise des consommateurs, par ailleurs membre du conseil d'administration de l'Anor. Ce dernier rappelle que, exposée à une certaine température, les molécules du contenant qui sont déjà toxiques vont migrés vers le contenu. Il y a également la présence des particules physiques telles que la poussière, les conditions d'hygiène sont également redoutables dans le processus d'ensachement de ladite eau qui est d'origine douteuse. Le principal problème de cette eau est celui du contenant car même s'il arrivait que l'eau qu'on commercialise en sachet soit de bonne qualité, elle se dégraderait au fil du temps à cause de la migration des molécules explique le président.

Yolande EKODO SAMBA
(stagiaire)

STEVE CHRISTIAN ENYÉGUE NGUELE

« La prévention doit être individuelle »

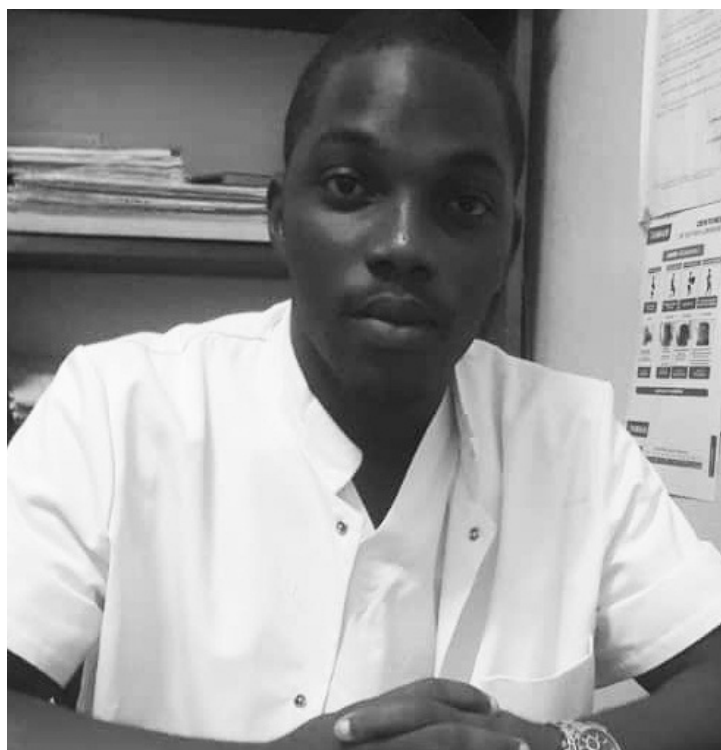
Doctorant en 7ème année de médecine générale à la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales (Fmsb), il présente les dangers auxquels s'exposent les consommateurs de cette eau « insalubre » à la santé.

Pour le spécialiste en médecine que vous êtes, qu'est ce qu'une eau potable ?

Nous pouvons dire qu'une eau potable est comme nous avons appris depuis le primaire, celle qui est incolore, inodore et saveur.

Quand nous observons les eaux commercialisées dans les sachets plastiques, ils sont effectivement incolores, sans saveur, voire inodore. Qu'est ce qui fait donc problème ?

De prime à bord, on peut effectivement le dire car elles sont pour la plupart incolores, inodores et sans saveur. Cependant, nous ajouterons un bémol à notre réponse dans la simple mesure que, nous ignorons les origines de ces eaux, encore moins leur procédé de fabrication. En outre,



leur conditionnement pose un sérieux problème. Il s'agit des eaux en sachet. Par ailleurs, quand vous faites un tour dans les lieux de vente de ces eaux, vous constatez qu'elles sont pour la plupart exposées au soleil, or ce qui est conditionné dans un sachet ne devrait pas être exposé au soleil.

Des eaux dont on ignore la provenance venez-vous de le dire, et exposées au

soleil. Quelles sont les pathologies qu'elles peuvent causer ?

Il faut avant tout dire que si ces eaux sont mises sur le marché, cela signifie qu'elles sont jugées commercialisables par les organismes chargés de la vérification de la norme et la qualité. Maintenant, comme dans toute profession, dans la commercialisation des eaux on peut trouver des brebis galeuses. Les maladies qu'elles

peuvent transmettre sont celle du péri-fécale, c'est-à-dire les maladies causées par l'ingestion des eaux et des aliments souillés de fèces. Parmi celles-ci, nous avons la fièvre typhoïde ou salmonellose, l'amibiase etc.

Que conseillez-vous pour éviter ces maladies ?

Pour éviter ces maladies, la prévention doit se faire à plusieurs niveaux. D'abord avec les pouvoirs publics. Ils doivent éduquer les masses. En outre ils doivent s'assurer que toutes les eaux commercialisées ont suivi tout le processus de potabilisation et sont également bien conditionnées et conservées afin que lorsqu'elles se retrouvent sur le marché, elles ne soient pas un danger pour les populations. En outre, la prévention doit être individuelle, il s'agit de l'enjeu de toute la société. Pour éviter les maladies du péri-fécale, chacun doit mettre du sien, en observant les règles d'hygiène de base. Se laver régulièrement les mains. Nous devons aussi garder notre environnement propre. Le corps médical doit aussi jouer le rôle qui est le sien, celui de la sensibilisation des masses également.

Propos recueillis par Jenner ONANA (stg)

WHISKY EN SACHET

Quand l'inconscience défie la loi et la mort

Quatre années après la décision NC201/2014/48 du 12 septembre 2014, portant interdiction des boissons au conditionnement en plastique, leur production ainsi leur consommation se portent plutôt bien.

« *Si vous voulez vendre un produit au Cameroun, demandez à une autorité de l'interdire. Depuis qu'on a interdit le whisky en sachet, le produit est bon marché* », déclare Moussa, un marchand ambulant rencontré à l'Avenue Kennedy. Un plateau chargé de bonbons et de biscuits sur la tête, un plastique contenant quelques whiskies en sachet à la main. Selon ses déclarations, il se rend au marché central pour s'approvisionner. En ligne de mire, le fameux whisky en sachet. Il est presque 12 heures jeudi 05 avril 2018, ce natif de l'Extrême-nord a déjà presque écoulé son premier paquet. Dans le plastique qu'il empoigne solidement entre son index et son majeur, du tout-venant, des whiskies de couleur bleue, de couleur rouge etc.

Comme Moussa, beaucoup de marchands ambulants arpentent la ville aux sept collines pour vendre du whisky en sachet. Leurs principaux fournisseurs sont également connus. Outre le marché central où s'approvisionne Moussa, notre reporter s'est rendu au lieu dit Algo au marché Mokolo à Yaoundé. Véritable dépôt du whisky en sachet. Ici, ne sont servis que ceux qui achètent plus de deux paquets. Dans le langage du milieu, les vendeurs de ce coin sont appelés des grossistes. L'un d'eux présenté sous anonymat affirme vendre quotidiennement plus de trente paquets, en période fertile (vente de cacao). Ce jeudi, affirme-t-il, il en a déjà vendu 7, uniquement, ajoute-t-il.

Destruction irréversible

Parmi ces clients de la journée, dame Ohandja. Originnaire de Mva'a dans Lékié, elle déclare s'occuper de l'écolage de ses trois enfants grâce à la plus-value tirée de la vente du whisky en sachet : « *C'est ce qu'on consomme au village. Quand il y a un deuil dans mon village ou dans une contrée voisine, j'achète environ dix paquets, je donne à chacun de mes trois enfants. On finit avant l'aube, les villageois en demandent même encore. Si j'avais les moyens j'achèterais plus* ». De l'avis des spécialistes de la santé, la consommation du whisky en sachet expose aux maladies telles la cirrhose du foie, affirme Steve Christian Enyégue Nguéle, 7ème année de médecine générale à Faculté de médecine et des Sciences Biomédicales (Fmsb). Selon lui, celle-ci est une destruction irréversible de cet organe. Le conditionnement du whisky dans les emballages plastiques produit du gaz toxique, en occurrence du Co2, lorsque ces produits sont exposés au soleil, affirment une fois de plus, les spécialistes de la santé. Face à ces constats, on se demande pourquoi la décision conjointe des ministres des Mines, de l'Industrie et du développement Technologique, du Commerce et celui de la Santé, signée le 12 septembre 2014, interdisant la fabrication de ce tueur silencieux, tarde à être appliquée ? Certaines indiscretions font état de ce que l'activité produirait annuellement pas moins d'un milliard Fcfa dans le budget de l'État.

Jenner ONANA (stg)

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

111 chômeurs insérés en deux semaines

A l'occasion de la Foire internationale des affaires et du commerce (Fiac) qui s'est achevée hier à Douala, le Fonds national de l'emploi (Fne) annonce l'insertion de cent onze demandeurs d'emploi en deux semaines. Soit environ un tiers des postes à pourvoir, qui lui ont été soumis dans le cadre de la 8^e édition de la « bourse de l'emploi ».

Avec le stand le plus grand et le plus visité de la Fiac, aussi bien de part l'affluence qui y a été observée que par les chiffres, le Fne a accueilli pendant deux semaines, 4 306 visiteurs. Des visiteurs qui se comptent bien sûr parmi les chercheurs d'emploi, les chefs d'entreprises et les curieux. A l'origine de ces chiffres, la 8^e édition de la « bourse de l'emploi », qui s'est tenue du 26 mars au 6 avril dernier.

« Globalement nous sommes satisfaits, parce que nous avons dépassé tous nos objectifs », se félicite Marie Colette Bimai, chef du projet. « L'objectif le plus important ici c'est l'insertion des demandeurs d'emploi. Nous avions pour objectif cent, et là nous avons fait cent onze », poursuit-elle. Des chiffres qui semblent négligeables au regard des 4 254 demandeurs



d'emplois reçus, des 589 ayant passé des entretiens, et des 149 employeurs accueillis. « Ça paraît petit, mais c'est beaucoup. Placer de manière directe après un entretien cent onze personnes c'est beaucoup pour nous. Le processus de recrutement est souvent long, pénible même. On hésite ! Mais là, les employeurs ont trouvé cent onze personnes qui leur plaisaient », commente-t-elle. Il faut relever que, cent onze représente environ un tiers des 366 postes à pourvoir reçus par le Fne pendant cet événement.

Pour y arriver, le Fne a dû

déployer des moyens colossaux tant en imagination, en matériels qu'en ressources humaines. Ainsi, le stand a été subdivisé en plusieurs espaces spécifiques, pour un meilleur traitement des dossiers. On avait donc : un espace communication d'environ cent place (réservé aux exposés des chefs d'entreprises, sur leurs politiques de recrutements, et leurs besoins en termes de ressources humaines), un secrétariat technique (affecté au tri des curriculum vitae (Cv) en fonction des besoins des entreprises concernées), trois

box entretien (pour des auditions en privé des postulants aux différents postes disponibles), un box pour le centre d'évaluation des compétences (afin d'obtenir des informations complémentaires sur les profils des postulants), et enfin, un box numérique (réservé à la consultation en ligne des Cv disponibles dans la base de données du Fne, via le site www.nefisys.net).

En dehors des rencontres face à face qui ont conduit à des recrutements, soixante deux employeurs ont utilisé la plate forme www.nefisys.net, pour recruter des demandeurs d'emploi. Soixante douze autres ont

procédé à des tests via le centre d'évaluation des compétences, ceci pour obtenir des informations complémentaires sur leurs éventuels futurs employés. Pour la responsable du projet, les chiffres issus de cette énième « bourse de l'emploi », ne sont pas exhaustifs. Car dit-elle, certains employeurs hésitent entre plusieurs profils. Il faudra donc selon elle, attendre quelques mois pour juger des véritables résultats de cette 8^e édition.

Le Prince Fogue
(stagiaire)

COMMERCE INTERNATIONAL

Les transitaires d'Afrique et du moyen en conclave

Du 3 au 5 mai prochain se tient la 18^e conférence annuelle de la fédération internationale des associations de transitaires et assimilés Fiata pour la région Afrique et moyen orient.

Le Cameroun abritera du 03 au 05 mai prochain à Douala la 18^e conférence annuelle de la fédération internationale des associations de transitaires et assimilés Fiata pour la région Afrique et moyen orient. L'événement connaîtra la participation de près de 1300 entreprises de transit des 23 pays membres du Rame (espace géographique Afrique et Moyen orient). A moins d'un mois de sa tenue, les membres du Synautratra (syndicat national des auxiliaires de transport et du transit), ont donné une conférence de presse pour édifier l'opinion sur les enjeux de cette rencontre qui se tient pour la première fois dans un pays au sud du Sahara. Selon Richard Mfeungwang, président du Synautratra, il s'agit d'une victoire pour le Cameroun. Car, dit-il, les retombées de ses assises seront énormes. En attendant le jour dit, les opérateurs économiques camerounais affichent déjà leur optimisme. « Il



s'agit d'une occasion pour renforcer les capacités des opérateurs économiques du secteur de transit pour un management plus efficace de leurs opérations logistiques », affirme le président du Synautratra.

Les transitaires camerounais entendent par ailleurs saisir cette opportunité pour nouer des liens d'affaire (le networking) avec des confères étrangers membres comme

eux aussi de la Fiata.

La tenue au Cameroun de cette 18^e conférence annuelle de la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés pour la région Afrique et Moyen orient permettra au Cameroun d'obtenir un agrément de l'instance faitière du transit pour la formation des agents de la chaîne logistique certifiés Fiata. Cette certification Fiata

permettra, a appris la presse, d'assainir le ce secteur du transit inondé par les milliers de déclarants aux méthodes peu orthodoxes car mal formés. « Notre problème ce sont ces déclarants en douane », affirme Richard Mfeungwang.

Cette 18^e conférence annuelle se tient dans un contexte marqué par une baisse de près de 1.5 millions de tonnes de fret traité par le Port autonome de Douala du fait du départ d'un certain nombre d'opérateurs économiques tchadiens qui préfèrent retirer leur marchandises par le port de Cotonou au Bénin ou encore par le Soudan. Les membres du Synautratra espèrent cependant que les travaux de Douala permettront à l'institutionnel de leur donner davantage d'outils managériaux pour augmenter de plus de 12 millions de tonnes le poids des marchandises traités au port de Douala. Et de plus de 1.5 millions de tonnes le volume traité à l'aérien ; et d'optimiser les plus de 800 milliards Fcfa de recette que leur activité permet à l'administration des douanes de générer pour le compte du budget national.

M.S.

Allemagne-USA: Un Camerounais ancien 'étudiant Parlementaire

Le 24 mars dans la base américaine de Vogelweh à Kaiserslautern dans le Sud-Ouest de l'Allemagne, a eu lieu la cérémonie de passation de grade du Capitaine Jean Marcel Segning au grade de Major de l'armée américaine. La remise des épaulettes s'est déroulée dans la salle de fête «Armstrong Club», de cette base, qui a refusé du monde pour la circonstance. Il y avait bien sûr des Soldats et Officiers américains, tous grades confondus, sanglés dans leurs tenues d'apparat pour la circonstance. Mais il y avait aussi des civils, dominés par les amis du Commandant Segning, anciens 'Parlementaires' ou non, venus de divers pays européens pour célébrer la promotion d'un des leurs au sein d'une des armées les plus puissantes du monde: France, Autriche, Grande Bretagne, Belgique et de l'Allemagne.

La cérémonie a commencé à 18h45' par une prière dite par un Officier. Elle s'est poursuivie par une présentation exhaustive du parcours du Commandant Segning au sein de l'armée Américaine. De cette présentation, l'on apprend c'est un Officier hautement qualifié et bardé de distinctions diverses, qui est à l'honneur ce samedi.

Le Major Segning détient une Licence en Ingénierie Informatique de l'Université de Memphis et un Master en gestion des achats et des acquisitions obtenu à l'université de Webster dans le Missouri. Il a visité plusieurs écoles et formations militaires, parmi lesquelles la Officer Basic Course, la Combined Logistics Captains Career Course, la NATO Logistics Course, la Joint Planning Course et la Support Operations Course. En 2014, il avait été sélectionné pour représenter l'armée américaine dans la formation multinationale à l'Ecole Supérieure des Officiers de Reserve Spécialistes d'Etat-major (ESORSEM) au Centre d'études Stratégiques de l'armée de terre de Paris en France où il en était sorti dans la promotion « Colonel Raoul Pflimlin ». Enfin L'Officier supérieur Segning compte à son actif plus d'une dizaine de médailles collectionnées sur divers terrains de conflits, dont la Meritorious Service Medal, la Global War on Terrorism Expeditionary Medal, la Global War on Terrorism Medal, quatre Commendation medals et six Achievement medals pour ne citer que celles-là.

Répétant les termes du serment prononcés par le Colonel Bradley Heston, qui commande la 361ème Brigade des Affaires Civiles, c'est avec la main droite levée que l'impétrant a prêté serment, en jurant solennellement de « soutenir et de défendre la Constitution des États-Unis contre tous les ennemis, étrangers et internes, et qu'il remplira



fidèlement les devoirs de la charge pour laquelle il s'apprête à entrer». Serment ponctué par des applaudissements nourris et des youyous enflammés de ses collègues militaires, amis civils et les invités.

Quatre allocutions ont suivi la prestation de serment du Major Segning. D'abord celles du Colonel Bradley Heston, qui commande la Brigade des affaires civiles et du Colonel Timothy Sumovich, Chef d'Etat-major de la 7ème Mission Support Command (7th MSC). Les deux colonels ont présenté la promotion du Major Segning, comme une récompense de son mérite et de son professionnalisme sans faille au sein de l'armée des USA. Ils ont dit avoir été très impressionnés depuis leur arrivée sur la base de Vogelweh, par les qualifications universitaires et militaires de même que par l'impressionnant parcours au sein des forces armées américaines de Jean Marcel segning. C'est pour ce brillant parcours, dira le Colonel Bradley Heston, que le Major Segning a été sélectionné pour un programme de formation extrêmement sélectif (Command and General Staff College, ndlr) dans une école militaire du Kansas où n'entrent que les plus brillants des Officiers de l'armée des USA.

L'Hommage appuyé du Dr Tene Sop à son ancien camarade !

Le seul civil qui a eu droit à la parole ce jour est le Docteur Tene Sop, ancien Coordonnateur National du Parlement, universitaire et militant politique camerounais résidant en Allemagne. Il a brillamment épluché un pan de la vie du Commandant Segning, qui était jusque-là inconnu de ses supérieurs et de ses collègues soldats. Le Dr Tene Sop a d'abord évoqué les circonstances de sa rencontre avec son camarade Segning, dans les luttes estudiantines sur le campus universitaire de Ngoa-Ekellé, au début des années 1990 et leur exil commun dans divers pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a ensuite rappelé que son camarade Segning était un militant brillant et courageux, qui s'est très vite fait remarquer par le leadership du mouvement étudiant, surtout pour sa passion pour les questions de sécurité au sein de l'organisation. Son nom de code dans la clandestinité au Cameroun, au plus fort de la répression qui s'était abattue sur le 'Parlement', était 'Colonel' s'est souvenu Tene Sop; avant d'ajouter «son nom de code était déjà une feuille de route très claire! C'était un nom de code prémonitoire et il me semble que la prémonition est entrain de se réaliser sous nos yeux et nous sommes certains qu'elle se réalisera, puisque le camarade 'Colonel' est un grand travailleur passionné par le metier des armes». Le Dr. Tene Sop a terminé son intervention

sur une note très politique où il s'est un temps d'ailleurs cru en meeting politique. Partant de l'exemple de son camarade Segning, Tene Sop a dénoncé les tares des systèmes africains qui tuent le génie africain et empêchent les jeunes africains de réaliser leurs rêves. Au Cameroun, martela Tene Sop, Segning n'aurait jamais pu être Commandant dans l'armée à cause de la corruption, du népotisme, du tribalisme et de la mauvaise gouvernance ambiante! L'Afrique regorge de nombreux Segning a-t-il poursuivi et dans divers domaines ; il faut juste créer les conditions du développement de ce potentiel et permettre aux jeunes de réaliser leurs rêves sur place. Les enfants de l'Afrique meurent dans la méditerranée parce qu'ils ont des rêves que les leaders rétrogrades, corrompus et sans vision empêchent qu'ils se réalisent, et ces jeunes prennent alors d'énormes risques en défiant les mers du monde au risque de leurs vies, en espérant réaliser leurs passions et leurs rêves. Il faut que ça s'arrête, a-t-il martelé », sous des applaudissements nourris de la salle debout.

Le Major Segning : De l'activisme estudiantin au Campus de Ngoa-Ekellé au grade de Commandant dans l'armée des USA

Rien ne prédestinait ce compatriote - né à Batcham dans le Département des Bamboutos, dans la Région Ouest du Cameroun - à un niveau aussi élevé dans les forces armées Américaines. Et pour cause; Jean Marcel Segning fait partie de la cinquantaine d'étudiants, membres du Parlement des Etudiants Camerounais ('Le Parlement'), radiés à vie de toutes les Universités camerounaises, persécutés et recherchés par la police politique camerounaise, et qui ont pris le chemin de l'exil en 1993 pour le Burkina Faso, aidé par Djeukam Tchameni, alors Président de l'organisation citoyenne 'Cap Liberté'. En Octobre 1995, certains de ces étudiants exilés, sont expulsés du Pays des Hommes intègres - pour 'trouble à l'ordre public' - par le Ministre de l'Administration du Territoire et de l'Intérieur d'alors, Yero Boly. Il est reproché à la dizaine de 'Parlementaires' concernés, d'avoir violé l'obligation de réserve à laquelle ils sont astreints en tant que réfugiés politiques. Ils sont alors arrêtés et écroués à la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) à Ouagadougou, où ils passeront près d'un mois. En réalité les autorités reprochent aux étudiants-activistes de travailler avec l'Union Générale des Etudiants Burkinabè (UGEB) opposée au régime de Compaoré et d'avoir participé au 1^{er} congrès de L'Union

re' devient Commandant dans l'armée de terre des Etats Unis !

Internationale des Droits de l'Homme (UIDH), qui a durement critiqué le bilan en matière des Droits de l'Homme du gouvernement Burkinabè. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), qui assure la protection des étudiants-Parlementaires, s'évertue alors à trouver aux infortunés, de nouvelles terres d'accueil. Le Commandant Segning est expulsé vers le Togo en compagnie de l'écrivain Léon Tuam, tandis que d'autres sont envoyés au Niger et au Sénégal, toujours sous le parapluie protecteur du HCR. C'est à partir du Togo que Jean Marcel Segning bénéficie, en 1998, du programme de réinstallation des réfugiés du Gouvernement des Etats Unis qui lui permet alors de s'installer à Memphis dans l'Etat de Tennessee, avec son épouse Béninoise, rencontrée durant ses années passées au pays de Behanzin.

Des Parlementaires sont venus de loin pour soutenir un des leurs. De Gauche à droite, le Dr. Charly Fampou (Médecin-épidémiologiste), Dr. Tene Sop (Ecologue) et Dr. Bienvenu Mbongue (Chercheur-épidémiologue)



De Soldat réserviste à Commandant dans l'armée des USA ... un parcours extraordinaire !

Ayant toujours adoré le métier des armes et envisagé faire une carrière militaire, Jean marcel Segning trouve une fois au pays de Bill Clinton, des conditions favorables à la réalisation de son rêve. L'armée américaine est sur différents fronts de guerre dans le monde et recherche des volontaires pour renforcer ses effectifs. En 2001, soit 3 ans seulement après son arrivée sur le sol américain, l'ex 'Parlementaire' se présente à une séance de recrutement dans l'armée qui a lieu dans la ville de Memphis. Son volontarisme et son engagement sautent à l'œil des Officiers recruteurs. Lui qui a toujours rêvé d'être militaire. Il est immédiatement recruté en 2001 comme Soldat réserviste. Entre 2003 et 2005, le réserviste Segning est déjà passé au grade de sergent et immédiatement envoyé en Irak, où l'armée américaine est engagée dans une guerre extrêmement complexe contre les forces de Saddam Hussein. Il y passera au total 18 mois et reviendra sain et sauf, de ce terrain tumultueux, là où de nombreux Soldats américains ont perdu la vie.

En 2006, il décide de faire de l'armée son métier. De retour de la guerre en Irak, Il monte au grade de Sergent-chef et obtient sa licence en ingénierie informatique ; ce qui lui ouvre grandement les portes pour se présenter à la sélection des corps des Officiers. Toujours au cours de

l'année 2006, il passe de Sergent-Chef au grade de Sous-lieutenant. Il est alors promu de Soldat réserviste à Officier actif dans la réserve, en Novembre 2006. La carrière militaire de Jean Marcel Segning prend alors un ascenseur rapide, que seuls les sommets de l'armée américaine semble pouvoir arrêter...

Une ascension fulgurante...

Il aura fallu 17 ans de loyaux services à notre compatriote Segning, pour passer de simple soldat réserviste au grade de Commandant. Une performance exceptionnelle, alors qu'à son entrée dans l'armée en 2001, certains Officiers lui avaient prédit, que vu son âge relativement avancé

l'époque, il terminerait sa carrière, si tout se passe bien, tout au plus au grade de Sergent! Il avait d'ailleurs répondu que terminer même Sergent ne serait déjà pas mal, vu son histoire !

Loin de décourager donc, M. Segning a redoublé d'efforts dans l'espoir de faire mentir les pronostics de ses recruteurs. Curieusement 'Colonel' - de son nom de code à l'époque du 'Parlement Estudiantin'- de par son engagement et son dynamisme à aux différentes fonctions occupées, frappe à l'œil de ses supérieurs hiérarchiques successifs, et reçoit diverses promotions en un temps record...

Quelques repères...

Juillet 2001: Soldat de 2ième

classe

Décembre 2001 : Caporal

May 2003: Sergent

Février 2006: Sergent-Chef
Novembre 2006: Sous-Lieutenant

Aout 2008: Lieutenant

Juin 2011: Capitaine

Février 2018: Commandant
(port des épaulettes le 24 Mars 2018)

C'est naturellement un Commandant Jean Marcel Segning très comblé de joie et très ému qui a pris la parole le samedi 24 mars, après avoir reçu ses nouvelles épaulettes des mains de son chef, le Colonel Bradley Heston. Dans son allocution, le nouveau promu a tout d'abord parlé de sa fierté d'avoir pu conduire avec succès divers projets et opérations au sein de l'armée, projets donc nous les civils ne sauront jamais grand-chose, puisque le Commandant Segning a usé d'un style militaire ampoulé et de divers codes pour les décrire. Certainement à cause du secret militaire qui entoure de nombreuses de ces opérations. C'est très naturellement que le récipiendaire du jour a remercié tous ceux qui ont rendus sa promotion possible. A commencer par ses supérieurs, ses amis et ex-camarades du 'Parlement', ses collaborateurs de la Brigade avec qui, il dit jouer régulièrement au

basketball. Il a surtout remercié son épouse ainsi que ses enfants, à qui il a rendu un hommage très appuyé pour le soutien quotidien qu'ils lui procurent, en supportant ses nombreuses absences professionnelles. Sans le soutien et la compréhension de sa famille, a-t-il martelé ses divers avancements dans l'armée n'auraient pas été possibles.

Grand mélomane, le Commandant Segning officiant lui-même comme DJ, pendant la fête de célébration de son grade.

Son allocution terminée, le Major Segning a convié ses invités à un buffet bien achalandé de diverses spécialités culinaires du Cameroun et à un vin d'honneur, le tout arrosé de sonorités musicales du pays, d'Afrique et du monde, distillées par le Commandant Segning en personne. Ce dernier est grand amateur de la technologie musicale, il dispose d'ailleurs d'un véritable arsenal de Disk Jockey ! Fin mélomane, il a fait danser ses invités au rythme d'anciens succès musicaux, qui bercèrent sa jeunesse dans les années 80 et 90, à Batcham, Mbouda, Edéa, Yaoundé, Ouaga, Cotonou et Lomé ! C'était assez distrayant de voir des Soldats américains se secouer au rythme de notre Bikutsi national. 'ça sort, comme ça sort', s'est d'ailleurs exclamé un des convives, content de l'ambiance. Ce fût, en tout cas, une belle très fête, pleine de bou-tades.

Par Essama Benoît,
correspondance particulière.

POPULATION

Le Cameroun doit revoir sa feuille de route nationale

C'est l'une des recommandations fortes du forum national sur la population en rapport avec le dividende démographique tenu à Yaoundé les 3 et 4 avril 2018. Pour les experts, cette révision serait un atout pour le développement du pays.

Du 3 au 4 avril dernier, Yaoundé a abrité les assises des experts africains sur la population et le dividende démographique dans le cadre du Forum national sur la population. Une rencontre co-organisée par le ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat), l'Institut de formation et de recherche démographiques (Iford), la Cellule d'Appui à la recherche et l'Enseignement des Institutions Francophones d'Afrique (Care-Ifa). A l'issue des travaux, la centaine d'experts a formulé des recommandations dont trois principales retiennent l'attention à savoir : Revisiter la feuille de route nationale sur le dividende démographique pour prendre en compte les actions actuelles, les priorités et fixer les indicateurs de réalisations ; Impliquer les aspects culturels et les leaders religieux et traditionnels



dans le processus du bénéfice du dividende démographique ; Prendre en compte tous les secteurs (public et privé) dans la communication sur le dividende démographique.

Selon les experts de cette question, le « *dividende démographique* » est un élément central du débat sur l'émergence de l'Afrique. C'est à leur avis l'accélération de la croissance économique résultant des changements

dans la structure par âge de la population dus à la baisse consécutive de la fécondité et de la mortalité. De ce fait, affirment-ils, les changements démographiques en cours pourraient appuyer les efforts de développement du continent en créant des conditions propices à l'épargne, à l'investissement productif et à l'amélioration du capital humain. Le dividende démographique pourrait ainsi offrir un nouvel

élan à la croissance économique, promouvoir l'innovation, offrir au continent africain un net avantage concurrentiel et lui permettre d'atteindre ses objectifs de développement. Le Pr Banza Baya, directeur exécutif de l'Iford, souligne à cet effet que la croissance démographique peut être utilisée pour changer la forme économique des pays africains et invite à la considérer comme un facteur de développement et non

plus seulement comme un frein.

Pour ce qui est de la faisabilité, une équipe restreinte a été mise en place afin de poursuivre la réflexion et affiner lesdites recommandations afin de pouvoir satisfaire à la demande formulée par Janvier Oum Eloma, représentant du ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire à l'ouverture des travaux. Le Cameroun, a-t-il indiqué, souhaite obtenir desdites assises des recommandations qui pourront lui servir dans l'élaboration du prochain Document Stratégique pour la croissance et l'Emploi (Dcse), pour la période après 2020, ainsi que la révision de la Politique nationale de population. Les participants devaient démontrer comment l'investissement fait sur la jeunesse peut permettre d'enregistrer des bénéfices du dividende démographique. En marge des travaux, les membres du Réseau des journalistes pour la santé et le développement (Jnmap/Rejosade) ont visité le siège de Pichnet (Projet d'investissement en capital) à Yaoundé, une organisation qui assure l'encadrement des jeunes exposés à plusieurs défis.

Nadège Christelle BOWA

RÉGIONS CONFLICTUELLES

Questions autour de l'action de la croix rouge

En prélude à la journée internationale de la santé qui s'est tenue le samedi 07 avril dernier, le Comité internationale de la Croix-Rouge (Cicr) a organisé une conférence de presse à Yaoundé.

Cette conférence de presse, présidée par Mr Markus Brudermann, Chef de la délégation régionale Cicr pour l'Afrique centrale entrain en droite ligne avec la célébration de la journée internationale de la santé du 7 avril de chaque année, marquant l'anniversaire de la création de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) depuis avril 1948. Le Cicr, faut-il le rappeler est une organisation humanitaire indépendante qui porte assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde. Akam Rosine, la chargée de la communication a introduit le maître des céans qui a aussitôt brièvement rappelé les missions spécifiques de l'organisation humanitaire qu'il dirige. Sur ce, il a précisé que le Cicr travaille prioritairement en zone de conflit et de ce fait, entre autres, il veille à ce que les civils et les personnes qui ne participent pas aux hostilités soient épargnés et protégés ; il leur fournit des vivres, de



l'eau potable et des installations d'assainissement et des abris pour répondre à des besoins urgents ; il visite les prisonniers de guerre et les détenus de sécurité pour s'assurer qu'ils sont traités avec dignité et vivent dans des conditions décentes ; il aide à rétablir les contacts entre les membres des familles dispersées par un conflit armé ou une migration ; il offre des services de santé de base ou facilite l'accès à ceux-ci ; il aide les commu-

nautés à se relever et leur donne les moyens de subvenir à leurs propres besoins ; il informe toutes les parties à un conflit de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire (Dih) ; il surveille le respect du Dih et contribue au développement de cette branche du droit etc.

Désertier les lieux de conflit

En ce qui concerne l'action du Cicr au Cameroun en matière de santé, le Dr. Come Konakuzé, en charge des

opérations en matière sanitaire, a d'emblée présenté un microfilm tourné dans un centre de santé dans l'Extrême-Nord, à Maga précisément. Par les images poignantes, est révélée la situation dans tous les centres de santé dans les régions en conflit. Tout le long de la frontière de la région de l'Extrême-Nord avec le Nigeria, les structures sanitaires sont à l'abandon et dans état désastreux. Le problème d'énergie électrique se pose avec acuité à tel enseigne que des opérations chirurgicales se font parfois à ciel ouvert. Aussi, de ces images, il en ressort que le personnel sanitaire particulièrement visé et déserte les lieux de conflit. Il y a de ce fait un manque criard de personnel motivé, un engagement non prouvé des autres acteurs, un financement non adapté à la crise et la difficulté de coordination des actions menées et des approvisionnements irréguliers. Les régions anglophones, en plus de la région de l'Extrême-Nord, affectées par la spirale de violence et les déplacements de population, seront probablement dans les jours à venir couvertes par l'action du Cicr pour le soulagement des souffrances infligées aux populations par cette crise qui les vulnérabilise chaque jour un peu plus.

Léopold DASSI NDJIDJOU
(Stagiaire)

LUTTE ANTI-TABAC

Quand les jeunes font la résistance

Malgré les multiples campagnes entreprises par la société civile et le gouvernement camerounais, pour stopper la montée de la consommation du tabac et des autres stupéfiants, l'industrie du tabagisme continue de recruter de nouveaux fumeurs.

Campagnes de sensibilisation, conclaves, ateliers de travail avec des chefs d'établissements, apposition des plaques d'interdiction de la consommation des produits du tabac au sein des établissements primaires et secondaires, création des clubs de non fumeurs dans des lycées et collèges, la litanie n'en finit pas ! Pourtant, le tabagisme continu de faire son bout de chemin et les jeunes sont de plus en plus séduits par l'usage de la cigarette et autres produits de même catégorie. Même si la loi de 2006/018 du 29 décembre 2006, régissant la publicité au Cameroun interdit la publicité en faveur des produits de tabac, « l'industrie de tabac a développé les stratégies pour faire sa publicité elle réussie à contourner la loi et appâte de plus en plus les jeunes camerounais », déplore, Dr Flore Ndembiyembe, présidente de la Coalition camerounaise contre le tabac (C3t).

La preuve, poursuit-elle, les compagnies de tabac ont mis sur le marché des produits destinés aux jeunes notamment la vente de la cigarette dans les emballages plus attrayants,



aux formes plus modernes et surtout l'introduction des saveurs plus artificielles dans ces cigarettes notamment la saveur de fruits et de chocolat, de petits cigares qui sont en outre « des produits d'initiation par excellence. » Selon les informations obtenues auprès de certains buralistes, les produits aromatisés font des cigarettes auprès des jeunes et des nouveaux consommateurs. Paul Ndassi détenteur d'un snack-bar au quartier Essos, à Yaoundé, confie. « Le narguilé plus connu sous l'appellation de la Chicha, est une pipe à eau originaire de l'Inde qui connaît un succès grandissant auprès des jeunes camerounais. Pour ces derniers, la chicha est deve-

nu une manière « cool » ou « in » de fumer entre amis sans avoir l'impression de mettre en danger sa santé. » Fraise, abricot, ananas autant de parfums qui laissent penser aux consommateurs que le narguilé, c'est plus du tabac, mais plus tôt « un bonbon » dont on absorbe la fumée. Malgré ses conséquences sur la santé, l'industrie du tabac a, une fois de plus réussi à faire passer la chicha comme un produit relaxant.

En outre, les jeunes constituent aujourd'hui une cible privilégiée de l'industrie du tabac qui ne cesse de mener des activités publicitaires et marketing aux abords des établissements scolaires dans le but ultime de

recruter de nouveaux abonnés. Ils peuvent donc facilement s'approvisionner dans kiosques, cafétérias débits de boisson situés tout autour de l'enceinte des établissements. Une stratégie qui porte ses fruits, si l'on s'en tient à l'enquête réalisée par l'Organisation mondiale de la santé au Cameroun ou il est clairement mentionné que 17% des jeunes dont la tranche d'âge varie entre 13 et 15 ans prennent du tabac sous diverses formes. Au total 300 000 enfants et adolescents consomment réellement du tabac au Cameroun.

Yolande EKODO SAMBA
(stagiaire)

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Joseph Le lance la campagne de Biya dans une cathédrale

La célébration œcuménique d'action de grâces et remerciements au chef de l'Etat pour la promotion et le maintien de certains fils de l'Est au gouvernement du 02 mars 2018 s'est muée en meeting politique.

Les chrétiens Catholiques, Protestants, pasteurs et autres prêtres qui ont assisté à l'événement organisé samedi 07 avril 2018 à la cathédrale Sainte-famille de Bertoua sont restés sans voix. Juste après l'homélie délivrée par Mgr Joseph Atanga, Archevêque de la province ecclésiastique de Bertoua, Joseph Anderson Le, ministre de la Fonction publique et de la réforme administrative a pris la parole pour démontrer à l'assistance « les vraies raisons » de la promotion et de maintien de certains fils de l'Est dans le gouvernement réaménagé le 02 mars 2018. Dans un volumineux discours de 23 minutes, le porte-parole des promus a maintenu l'église en haleine sur la foi des fils du soleil levant envers Paul Biya, avant d'exhorter le peuple de Dieu à soutenir sa candidature le moment venu. « Le lieu n'est peut-être pas indiqué, mais, le moment ne va pas tarder ou il nous sera à tous demandé de matérialiser notre élan du cœur dans les urnes comme vous l'avez fait lors des élections sénatoriales » a d'emblé introduit Joseph Anderson Le. Pour lui, le moment est venu pour porter haut, jusqu'aux confins des villages et villes les plus

reculées de l'Est, le flambeau du renouveau qui vient de leur être confié. « Chers invités, chers parents, chers frères et sœurs, chers jeunes, Excellence, mes dames et messieurs. Comme vous devez le savoir, accéder à un poste de responsabilité dans les hautes sphères de l'Etat est privilège. Par ce geste, le chef de l'Etat du haut de son magistère place sa haute confiance à l'un ou l'autre de nos enfants, frères ou parents que nous sommes. Ernest Gwaboubou, Oswald Baboke, Joseph Anderson Le, Armand Ndjodom et Dieudonné Samba étaient les heureux élus. Ce faisant, c'est en vous et à nous tous qu'il investit cette haute confiance. Sachons donc la mériter, sachons lui retourner l'ascenseur » a déclaré Joseph Le. Et de poursuivre en rappelant qu'« ici chez-nous à l'Est, nous avons scellé un pacte de confiance avec le président Paul Biya. Vous savez qu'avec lui, l'Est vit ses premiers jalons de développement durable. Alors, ensemble, jouons jusqu'au bout notre partition ». Un véritable discours de campagne électorale dans un milieu sensé être apolitique. Un discours inaccoutumé qui provoqué une onde de choc au sein des fidèles qui n'avaient jamais rien vu de semblable dans une cathédrale, avec de surcroît, les effigies des promus et celle du président Paul Biya.

Choix des hommes

Dans son discours de « campagne », Joseph Anderson Le affirme que c'est grâce à Paul Biya que la région de l'Est a connu son essor économique et social. « En effet, allons-nous oublier que c'est lui qui a construit les axes-

rouliers Ayos-Bonis, Bertoua Garoua-Boulai ? Et Bientôt Bertoua-Batouri, tout comme Mbama-Messamena ? », S'interroge l'orateur qui croit savoir que le chef de l'Etat a nommé Armand Ndjodom, au poste de secrétaire d'Etat au ministère des Travaux publics en chargé des routes pour parfaire ces chantiers. « Qui de nous ne s'est pas offusqué de la façon dont les richesses de notre sous-sol étaient exploitées à Bétaré-Oya, où à Kambélé à un certain moment ? Que n'avons-nous pas ressentis lorsque les projets de Mbalam, par Ngoyla, où de Nkamouna, par Lomié avançaient à pas de tortue, ou n'avançaient pas du tout ? ». S'il y a des signaux prometteurs en projets structurants avec notamment la relance de Géovic, Joseph Le pense que c'est grâce Ernest Gwaboubou, maintenu au ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique. Au ministère de la fonction publique, il estime que les populations de cette région n'ignorent pas les effets produits par le passage des fils de l'Est dans ce ministère depuis près de 20 ans. La nomination d'Oswald Baboké, comme Directeur-adjoint du cabinet civil à la présidence de la République et le maintien de Dieudonné Samba comme conseiller spécial du chef de l'Etat, témoignent sans doute pour Joseph Le, une marque de confiance de Paul Biya à la région de l'Est. En retour, le successeur d'Ahidjo attend un soutien sans faille aux élections prévues cette année.

Ange-Gabriel OLINGA B.

CRISE ANGLOPHONE

Un Juge enlevé dans le Sud-Ouest

Le juge Mbeng Martin, vice-président de la Cour d'appel du Sud-ouest, aurait été enlevé vers 2 heures hier matin, lors d'un enterrement dans la localité d'Ewelle.

Selon des témoins, cet enlèvement est l'œuvre d'un groupé armé. Avant lui,

Ivo Leke Tambo, Chairman du GCE Board (General Certificate of education), instance qui organise les examens officiels du cycle secondaire relevant du sous-système anglophone, avait été enlevé puis relâché. L'Ambazonia Defense Forces (ADF), une des milices des anglophones séparatistes, avait posté dans les réseaux sociaux une vidéo de M. Ivo, dénudé, assis à même le sol dans une brousse. Il y apparaissait cagoulé au départ,

presque sans force devant ses ravisseurs. Le professeur Ivo Leke Tambo avait été kidnappé ainsi qu'une trentaine de personnes. Les personnes enlevées à Fontem dans l'arrondissement d'Alou, département du Lebiam, région du sud-ouest étaient à bord d'un car de transport qui a par ailleurs été saccagé par la section de l'ADF du département de Lebiam.

Le président du GCE Board et la trentaine de personnes kidnappées, allaient, selon la source, prendre part à une marche de soutien et de remerciement au Chef de l'Etat, Paul Biya.

Le sous-préfet de Batibo et le délégué régional des affaires sociales (région du nord-ouest), eux par contre sont toujours entre les personnes se réclamant de l'ADF, une branche armée des sécessionnistes anglophones.

M.S.

CAMPAGNE 2018

Sud : Lancement des cacaoyères nouvelles

L'activité s'est produite le 06 avril dernier au village Ngoa-Ekelé par l'arrondissement de Biwong-Bane pour le compte du diocèse d'Ebolowa et par Ngoazip à Metet une exploitation privée au cours de cette visite du travail dans le département de la Mvila du directeur général de la société de développement du cacao (Sodecao).

Selon Gérôme Nvondo Dg de la Sodecao, environ 87000 plants de cacao seront mis à la disposition du diocèse d'Ebolowa à la demande de l'évêque Philippe Alain Mbarga. Une initiative encourageante pour le développement de la cacaoculture dans les bassins de production. Il est question d'encourager de telles initiatives, et par la même occasion informer les autres producteurs, promoteurs des plantations nouvelles que c'est déjà le bon moment de planter. Et également, leur dire que comme ils ont préparé les terres, la livraison des plants va se suivre. Malgré la baisse du cours de cacao, pas à céder au découragement pour les planteurs, la baisse étant juste conjoncturelle, il faut planter.

En attendant le retour à la normale, le Dg a invité les planteurs à s'organiser davantage en vue d'une meilleure commercialisation de leurs productions. Une organisation qui devra se faire autour de l'autorité administrative en vue d'une organisation des ventes groupées à travers les marchés périodiques. Car pour



lui, les camerounais sont bien mobilisés autour de la cacaoculture toute couche sociale confondue. Ce qui rend directement la production de la semence actuelle très insuffisante par rapport à la demande. Il est question pour le cas présent d'aller vers d'autres techniques pour avoir un matériel végétal en quantité et en qualité, en vue de satisfaire à la demande. Le projet de la bio-fabrique des plants qui est aujourd'hui plus d'actualité, l'une des techniques les plus innovantes dans le monde reste d'actualité. Une façon d'encourager le développement de la culture comme c'est bien le cas avec le diocèse d'Ebolowa. Pour Philippe Alain Mbarga évêque du diocèse d'Ebolowa, l'œuvre de l'église est une contribution au développement du côté de l'état. L'engagement du diocèse n'est pas d'abord pour un but lucra-

tif, mais plus pour une dimension pédagogique. Jusque-là, les communautés supportaient les charges des structures de l'église. Il est temps que ces structures deviennent plutôt les moteurs du développement pour les communautés. Aujourd'hui la paroisse d'Enamgal par Ngoa-Ekelé du diocèse d'Ebolowa démarre ce vaste projet avec 10 hectares, une initiative des chrétiens pour le développement de leurs actions, le diocèse ne peut qu'encourager et soutenir ce type de projet. Le mouvement est en train de changer autre fois, ce sont les membres de la communauté qui portaient la vie des structures, aujourd'hui les membres et les groupes permettent que la communauté avance vers le développement. C'est un engagement que la Sodecao a compris, voilà alors une plantation qui est le témoin de l'amour du travail et

de ce qu'il souhaite que nous comprenions que. Car, l'avenir de nos familles c'est au village et non en ville, dans les plantations en non dans les bureaux. Pour Christine Amougou une paroissienne d'Enamgal, les membres, hommes, femmes et jeunes sont engagés à relever ce défi. Les espaces sont disponibles, la bonne volonté y est, il ne reste que l'accompagnement de la Sodecao en vue de la mise sur pied d'une pépinière d'une cinquantaine d'hectares. Et pourquoi pas à l'entretien de ces pistes cacaoyères. Doléances que le Dg de la Sodecao, sans une promesse de calendrier rassure aux uns et aux autres de la réaction de la structure qu'il dirige. Il est question que cette œuvre soit alors appuyée pour l'église, le Cameroun et pour les populations.

Jacques Pierre SEH

PAUL ETO ZAMBO

« Le cacao est une culture d'avenir »

Planteur de cacao village Metet par Ngoazip, il envisage une bonne campagne

Qu'est ce qui vous a orienté dans la cacaoculture ?

L'intérêt pour moi est né des revenus que je voyais les parents engranger avec la vente de cacao. On sait que le cacao est non seulement une culture pérenne, mais une culture d'avenir qui a une valeur économique essentielle. C'est le 3^{ème} poste de recette de l'état, après le pétrole et le bois. Les deux premiers postes n'étant pas renouvelables, le cacao reste alors l'or vert comme on aime le dire. Ce cacao reste une valeur sûre pour faire accroître les revenus non seulement de ceux qui en produisent et



surtout améliore la recette globale du pays, dont de la balance commerce. Voilà une motivation essentielle pour qu'un acteur de développement puisse choisir une spéculation comme le cacao. Je me suis dit qu'il y a les

terres, on peut démarrer et être appuyé dans ses propres efforts, j'ai décidé d'avancer dans l'activité. C'est un projet d'une cinquantaine d'hectares pour sa première phase, et qui sera échelonné sur une période de cinq ans. La

première phase est donc de 10 hectares que nous lançons la mise en place avec cette campagne. Le cacao sera associé au bananier plantain et aux arbres fruitiers. Un engouement en somme qui permettra d'y aller de manière progressive.

Quelles sont les difficultés à ce stade des travaux ?

La première difficulté, c'est la mobilisation de la ressource humaine. La main d'œuvre est rare au village, il faut alors créer un engouement, le travail se faisant avec la main-d'œuvre locale, avec les enfants du village qu'il faut mobiliser pour que le travail avance. L'autre c'est la ressource financière sans laquelle, le développement de l'activité ne pourra pas être fluide. Ainsi,

pour ce projet nous attendons un accompagnement technique et financier. Nous avons pris les plants à la Sodecao, nous pensons bénéficier du suivi, du soutien matériel et surtout avoir les plants de qualité. Nous devons nous frayer un passage pour que, la culture retrouve ses lettres de noblesse dans le département de la Mvila qui jadis a été un grand bassin de production. En plus de cela, nous pensons nous mettre dans la transformation, pour à ajouter de la valeur à la qualité de la fève. Nous y attelons déjà, parce qu'il faut vendre avant de produire. Nous envisageons une bonne campagne, les techniciens sont déjà à pied d'œuvre.

Propos recueillis par Jacques Pierre SEH

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE Une préoccupation du Centre d'Etudes et d'Appui au Développement Communal



Pour participer à l'amélioration des conditions de vie des populations dans leur collectivité locale, les municipalités doivent mobiliser des fonds conséquents et les mettre au service du développement de leur localité. Cette mobilisation des fonds passe par une bonne valorisation et exploitation de leurs ressources. Seulement, les municipalités peinent à valoriser et à exploiter les ressources dont elles disposent pour des raisons diverses. Se basant sur l'article 82 de la Section II sur la gestion déléguée qui stipule qu'une collectivité territoriale décentralisée peut confier la gestion d'un service public à une autre personne morale, certaines municipalités sollicitent le Centre d'Etudes et d'Appui au Développement Communal en abrégé Cadcom pour l'atteinte de leur mission.

Par son expertise avérée, le Cadcom qui est un acteur du développement du secteur public et privé permet aux communes avec qui il est en partenariat, d'exploiter plus de 80% de leurs ressources. De ce fait, Cadcom s'est positionné depuis 2009 comme un acteur majeur du développement local. Dans son action d'accompagnement à l'exploitation des richesses des collectivités locales d'une part, et d'aide au développement du secteur public d'autre part, le Cadcom a constaté une faible mise en valeur et promotion des espaces de communication dont disposent les communes. Tandis que les entreprises qui souhaitent se faire connaître ou vendre leurs produits ou services, peinent à trouver des espaces pour la réalisation de leurs objectifs. « Cadcom, régisseur publicitaire par excellence, joue le rôle d'intermédiaire entre les sociétés qui veulent présenter leurs biens ou services au public, les vendre, et les structures qui mettent à leur disposition des espaces pour atteindre leurs cibles, leurs buts », apprend le reporter.

Afin de présenter aux entreprises les opportunités qui s'offrent à elles en termes d'espace de promotion et/ou de commercialisation de leur production ou prestation, le Cadcom qui est situé à Yaoundé avec également des locaux à Douala a tenu à être présent au Forum international des affaires et du Commerce. Cette présence vise aussi à conseiller, à orienter les entreprises sur choix des espaces stratégiques pour leur campagne d'affichage et à leur y faciliter l'accès.

M.S.

ME VOICI DONC A BAMENDA...

PAR ALBERT MOUTOUDOU*

Le pouvoir RDPC a donné le ton au début des événements en déclarant que le statut de l'Etat lui-même était en danger par les revendications des manifestants en zone dite anglophone. C'est ce qu'a entériné l'Arrêté d'interdiction d'organisations qui sont à la tête du mouvement de mécontentement.

Si donc l'affaire était si grave, pourquoi après le premier ministre, après le ministre de la justice, après le ministre de la communication, après le ministre de l'enseignement secondaire, après le Professeur Ghogomu Paul Mingo nommé à la tête de la commission ad hoc qui s'essouffle semble-t-il, le Président, lui, en est-il seulement à sa commission sur le bilinguisme et le multiculturelisme dont nous attendons encore d'en connaître les membres ? Pour une autre affaire d'Etat récente, les menées terroristes dans le Grand Nord, n'avons-nous pas entendu le chef de l'Etat rappeler ses attributions de chef de guerre en déclarant celle-ci, même si ce fût curieusement depuis l'étranger ? Faudrait-il croire que le fédéralisme ou la sécession dont nous serions menacés par nos compatriotes dits anglophones, est moins à craindre que le terrorisme de Boko Haram ?

Pour une affaire aussi importante que les événements en zone dite anglophone, on n'en finit pas d'attendre que le Président de la République s'implique en lançant la discussion, ou la table ronde, ou les Etats-généraux, ou tout autre nom que vous voudriez donner à ce grand débat national qui aura une triple vertu : calmer les tensions actuelles, impliquer les vrais acteurs dans la résolution des problèmes soulevés par nos compatriotes dits anglophones, harmoniser dans les deux parties du pays les applications de nos textes et la conduite de nos institutions. C'est en assurant de sa présence à l'ouverture d'une telle session, et si besoin est à la clôture aussi, avec un discours apaisant et engageant, en présence de tous ceux qui représentent véritablement quelque chose dans les deux parties du pays, que Paul Biya fera avancer ce dossier.

Pour l'heure, après la répression, le pouvoir parie sur le pourrissement de la situation en zone dite anglophone. C'est l'une de ses options systématiques dans la gestion des conflits, les deux autres options étant la répression et la corruption. Au lieu d'organiser cette grande réunion à la hauteur des enjeux, en se réjouissant de ce que les manifestants dits anglophones refusent avec raison de recourir aux armes et aux méthodes des Boko Haram et C^{1e}, le pouvoir semble attendre maintenant que les choses pourrissent d'elles-mêmes après avoir incarcéré ceux qu'il considère comme les meneurs du mouvement.

Le pourrissement d'une situation comme en ce moment celle de la zone dite anglophone est toujours possible. Mais c'est aussi oublier qu'en ce cas les choses nous reviendront à la figure comme un boomerang. En évitant de traiter les problèmes qui ont suscité le mécontentement, ceux-ci se réveilleront à nouveau tôt ou tard ; à ce moment-là il faudra payer au prix fort, avec les intérêts comme on dit à



la banque, ce qui aurait coûté moins cher si l'on avait traité les problèmes à temps. D'autant plus que le pourrissement radicalise certains éléments qui joueront alors leur va-tout à la moindre occasion.

Nous avons vu la technique du pourrissement à l'œuvre autour des années 1990, particulièrement à Douala où le pouvoir RDPC en vint à pousser au pourrissement y compris au sens propre du terme, en laissant les rues de la ville sans nettoyage dégoûler de pourriture sous des montagnes d'ordures. Comme pour punir les manifestants. Tout cela n'est pas si loin. Quand les manifestants eurent quitté les rues de Douala, alors avec la complicité de quelques prétendues élites de la ville séduites par l'autre technique qui est celle de la corruption, M. Biya vint dire : « Me voici donc à Douala... » Les habitants n'en reviennent pas que le Président leur ait adressé ces propos narquois.

A l'inverse, si l'on choisit le dialogue franc avec les populations, la question des interlocuteurs se pose : il faut trouver avec qui parler. M. René Emmanuel Sadi du MINATD, par l'arrêté du 17 janvier 2017, interdit les forces qui revendiquent et qui animent le mouvement de mécontentement actuel dans la partie dite anglophone, à savoir le South Cameroon National Council (SCNC) et le Consortium de la société civile. Le pouvoir RDPC reproduit tous les schémas coloniaux sans en oublier un seul : il commence par dissoudre ceux qui veulent lui faire entendre quelque chose à dire et qui plus est s'arrangent à le faire pacifiquement. Cela aussi rappelle certains faits du passé dans notre pays ! Alors, avec qui discuter ? Je ne dis pas qu'il n'y a que les seules organisations interdites qu'il faille amener à la table de discussion, il y en a d'autres. Ce que je dis c'est que le pouvoir doit lutter contre cette faiblesse qui est la sienne à n'entrevoir la discussion qu'avec des gens qui pensent comme lui.

L'article 1^{er} de l'Arrêté du ministre Sadi dit : « Sont nuls et de nul effet pour objet et activité contraire à la Constitution et de nature à

porter atteinte à la sécurité de l'Etat, l'intégrité du territoire, à l'unité nationale et à l'intégration nationale, les groupements dénommés Southern Cameroons National Council (SCNC) et Cameroon Anglophone Civil Society Consortium (CACSC) ».

Par cet attelage de mots percutants, sécurité, intégrité, unité, intégration, etc., M. Sadi fait probablement référence aux professions de foi entendues parmi les manifestants, pour le fédéralisme ou pour la sécession, et en vertu de quoi, peut-être, les organisations susnommées sont frappées d'interdiction. Mais examinons un peu le procédé.

Les membres de ces organisations ne se sont pas levés un matin en criant comme s'ils étaient devenus fous : « Fédération ! » ou « Sécession ! » Il serait bien plus exact de dire qu'ils auront plutôt noté, année après année, que certaines pratiques dans l'Etat dit unitaire (non pas les textes qui sont bons dans l'ensemble, mais la pratique, la réalité vécue de tous les jours) semblent discriminer les anglophones vis-à-vis des francophones. Nos compatriotes dits anglophones font une liste de situations où il leur semble, à tort ou raison, que leurs compatriotes francophones sont mieux lotis. Comme par exemple l'usage déséquilibré du Français et de l'Anglais, les postes dans l'administration, les ministères, les répartitions des budgets de développement, etc., etc. Ils en parlent tous les jours, dans les quartiers sans se cacher, les lieux de travail, les établissements scolaires, dans la rue. Et le régime de M. Biya qui a sa police politique et ses mouchards est au courant depuis longtemps de l'amertume de nos compatriotes dit anglophones, amertume aujourd'hui transformée en mécontentement de grande ampleur.

Et c'est en vertu des observations faits dans divers domaines de la vie de tous les jours que nos compatriotes dits anglophones en viennent à la conclusion que l'on pourrait énoncer de la façon suivante : « Puisque c'est COMME CA qu'on nous traite dans la République, alors nous sommes à présent pour la fédération ou pour la sécession. » Si le

ministre retient seulement la conclusion et ignore les cas de figures énoncés et qui ont conduit à cette conclusion, c'est son affaire mais il n'a pas des enfants en face de lui, à qui il peut imposer ce qu'il a décidé d'entendre et faire oublier ce qu'il a refusé d'entendre. Avant de condamner les gens parce qu'ils parlent de fédération ou de sécession, la méthode impose qu'on examine le « COMME CA » qu'ils énoncent et qu'on discerne ce qui y est pertinent. Aussi, le gouvernement devrait-il dire : « Asseyons-nous et ensemble nous allons examiner l'un après l'autre les cas identifiés qui, selon vous, semblent installer des discriminations entre anglophones et francophones, puis, ensemble encore, nous tâcherons de résoudre au moins les cas les plus urgents. »

A l'occasion d'un tel examen, il se pourrait d'ailleurs qu'on ait aussi à relever des cas de discriminations contre les populations dites francophones. C'est la raison pour laquelle il n'y a qu'une grande réunion entre tous les Camerounais qui s'impose et non pas les promenades des ministres dans le Sud-ouest et dans le Nord-ouest, avec gaspillage de carburant, indemnités de missions inutiles.

Si la seule réplique de l'Etat camerounais à tous ceux qui osent utiliser les mots « fédéralisme » et « sécession » est de les frapper d'interdiction, ça pourrait marcher un certain temps, mais pas tout le temps¹. J'ai dit dans un précédent article qu'entre des Camerounais de bonne volonté il n'y a pas de sujet tabou, et qu'il y en a d'autant moins, sur la question de l'Etat, que c'est le pouvoir en place qui a changé d'avis par deux fois, en 1972 et en 1984, et qu'il n'y a pas à pousser des cris effarouchés quand certains Camerounais commencent à leur tour à en changer². Ce n'est que l'avis de ces Camerounais-là. Discutons-en. C'est dans le dialogue que nous verrons ce qui est à retenir de leurs récriminations et ce que l'on doit écarter. Mais dans le dialogue. Ce bon sang de dialogue sans lequel il n'y a plus que des aveugles qui ne voient pas que nous reculons. Il n'y a pas d'un côté un Etat qui aurait la science infuse et de l'autre des populations d'abrutis et d'excités !

Alors devant une situation qui met en péril l'unité de la nation, au lieu d'organiser des assises du dialogue au niveau requis par les enjeux, avec la présence solennelle du Président de la République au moins à l'ouverture, un coup il envoie tel ministre, un coup tel autre... L'option du pourrissement ? Voire ! En ce cas gageons que le Président silencieux en ce moment serait en train d'envisager une virée devant le Bamenda Congress Hall, juste pour pouvoir s'écrier : « Me voici donc à Bamenda... ».

* Téléphone : 697 47 14 91
Email : albert.moutoudou@orange.fr

1 On vient encore d'interdire une manifestation pacifique déclarée pour le 4 mars, par M. Jean-Michel Nintcheu, député SDF du Littoral. Comme pour rire...

2 Nous sommes tous des anglophones dans le journal Le Messenger N°4767 du 22 février 2017.

ENCADREMENT DES LIONS INDOMPTABLES

La peau de chagrin des techniciens locaux

Noyée dans une foulditude de candidatures de postulants expatriés, la colonie d'entraîneurs camerounais qui rêvent de succéder à Hugo Broos, dont le contrat n'a pas été reconduit malgré le sacre à la Can 2017, n'est visiblement aptes qu'à jouer les seconds couteaux ou les sous-fifres des « sorciers blancs » qui ont plus de côte aux yeux des dirigeants du football.

On croyait qu'Hugo Broos parti, Alexandre Belinga tiendrait enfin son « heure de gloire ». Longtemps resté sous l'éteignoir, l'ancien coach des Astres de Douala qui découvrait progressivement la lumière avec la fonction de sélectionneur intérimaire à lui confiée, avait quand même là, une chance de rentrer dans l'histoire. Et comment ? En tant que sélectionneur-adjoint des Lions indomptables qui a fait partie du groupe ayant remporté la Coupe d'Afrique des nations (Can) au Gabon en 2017, il avait une carte à jouer et une aubaine pour être confirmé comme titulaire. Mais alors que beaucoup espéraient qu'il présente sa candidature à la succession de son ex patron de technicien belge, celui qu'on présente comme un encadreur rigoureux, crache sur l'offre et préfère consacrer son temps à autre chose. Interrogé en fin de semaine dernière par nos confrères de La Nouvelle expression, en marge d'un tournoi de football à lui consacré à Bafoussam, le concerné confesse que son refus n'est pas faute d'avoir les capacités requises pour « dresser » les quintuples champions d'Afrique, surtout que c'est la deuxième fois qu'il assure l'intérim dans cette équipe nationale fanion.

Parodie de procédure



« J'ai estimé que c'est la dernière fois. C'est une décision. Je crois qu'à mon âge, avant de prendre une décision, on la murit d'abord. Moi j'estime que c'est une fois de trop. C'est pour cela que j'ai décidé de ne pas déposer ma candidature pour ce poste. En même temps comme je l'ai déclaré lors de la conférence de presse après le match contre le Koweït, je ne pense pas que je puisse faire partie de l'encadrement technique des Lions pour la Coupe d'Afrique des nations (Cameroun 2019). Je pense ainsi parce que j'estime que c'était une fois de trop pour que j'assure l'intérim », explique-t-il. Belinga dont on connaît la liberté de ton, estime que même si le gouvernement venait à lui confier cette tâche, sa position ne changerait pas d'un iota. Pour le technicien de 55 ans, le fameux appel à candidature lancé par la Fécafoot n'est en effet qu'une parodie de procédure. « Je pense sincèrement qu'une fédération a un projet. C'est la fédération qui a un projet ; ce n'est pas un entraîneur qui vient avec un projet dans une fédération. A partir de son projet, la fédération voit le technicien qui a le profil pour porter ce projet. C'est comme cela que les choses se font. Aujourd'hui, les gens vous disent "appel à candidature", moi je suis contre cet appel à candidature. C'est pour cela que je n'ai pas postulé. C'est pour ça que j'estime que je ne ferai plus partie de l'encadrement technique des Lions Indomptables ». Un coup de gueule en direction des

autorités en charge du football camerounais assurément.

Akono, Nke, Djonkep comme des marionnettes

Le moins que l'on puisse dire c'est que la décision (courageuse) de Belinga résonne comme un aveu de découragement ou mieux, un match perdu d'avance par ses collègues qui ont abondamment déposé leur dossier de candidatures à la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) en vue d'hériter du poste de patron de l'encadrement technique des « Rois de la forêt ». Toujours nombreux à postuler, ces hommes à l'expérience avérée et au palmarès éloquent, sont machinalement recalés lors de l'analyse des dossiers de candidature. Après une dizaine de tentatives infructueuses, Jean Paul Akono, Dieudonné Nké, Bonaventure Djonkep, Marius Omog, Jules Nyongha et Cie ont très peu de chance de figurer dans la shortlist qui sera remise au ministre des Sports et de l'éducation physique pour désigner dans ce trio, le prochain « oiseau rare ». Face au Galois John Toshak, au Portugais Carlos Queiroz, au Franco-congolais Claude Makelele Sinda, aux Français Willy Sagnol, Didier Six, Philippe Troussier, Hubert Velud, Alain Giresse et Pierre Marie Lechantre, la présence de nos techniciens n'aura servi qu'à amuser la galerie.

Christian TCHAPMI

MONDIAL 2026

Sepp Blatter vole au secours du Maroc

Sur Twitter, l'ancien président de la Fédération internationale de football association (Fifa) a pris position en faveur du royaume Chérifien qui dénonce la modification de certains critères de notation au dernier moment dans le cahier des charges établi pour l'événement qui aura lieu dans 28 ans.

Candidat à l'organisation du Mondial 2026, le Maroc s'est récemment plaint auprès de la Fifa, l'accusant d'avoir changé certains critères de notation au dernier moment. Le Royaume chérifien aimerait aussi bénéficier de la solidarité arabe, mais pour l'instant, c'est mal engagé, du moins en ce qui concerne l'Arabie Saoudite. Président de la General Sports Authority saoudienne et conseiller au cabinet royal, Turki Al-Sheikh a récemment déclaré que la monarchie votera en fonction de son seul intérêt. Mardi dernier, le dirigeant a même reçu le président de la Fédération américaine de football, Carlos Cordeiro. « J'ai été heureux de rencontrer M. Carlos Cordeiro, président de la Fédération des États-Unis de soccer, et président de United 2026, la candidature conjointe des États-Unis, du Canada et du Mexique pour la Coupe du monde 2026 », a posté Turki Al-Sheikh sur Twitter. Dans la version en langue arabe de son tweet, il précise que le « dossier américain est solide », rapporte le

site Médias 24. Autant dire que le Maroc ne devrait pas avoir les faveurs des dirigeants saoudiens...

Fervent soutien du Maroc, l'ancien président de l'instance dirigeante du ballon rond, Sepp Blatter, a profité de cet épisode pour effectuer un petit rappel auprès de son successeur, Gianni Infantino. « Juste pour rappeler un principe fondamental à la Fifa. Décision prise en 2011 : le Congrès décidera du pays hôte de la Coupe du monde 2026 et non pas une quelconque task force ou comité d'évaluation. Chaque candidat a le droit de défendre son dossier lors de l'assemblée générale », a écrit le Suisse sur Twitter. Il s'agit d'une façon de mettre la pression sur l'instance afin qu'elle ne retoque pas la candidature marocaine avant même le vote du 13 juin prochain. Alors qu'Infantino a sans cesse prôné la transparence par contraste à l'époque Blatter, l'homme de 82 ans ne s'est pas gêné pour appuyer là où ça fait mal.

Capital confiance

Le capital sympathie que le Maroc engrangerait dans ce cas, devrait se traduire dans les années ultérieures, par une affluence touristique plus importante. Le Maroc développerait son capital confiance, dans la mesure où il prouverait son sérieux, pourrait attirer plus d'investissements étrangers. L'organisation d'un événement d'une telle envergure, réparti sur plusieurs villes, exige en effet une haute efficacité de la part des pouvoirs publics et un niveau minimum d'organisation et de capacités de travail des opérateurs privés, que peu de pays au monde peuvent garan-

tir. Une enquête menée par le ministère du Tourisme brésilien, révèle que le pays a accueilli durant sa Coupe du monde, des touristes de 203 nationalités et la plupart d'entre eux (61%), l'ont visité pour la première fois. Pour un pays comme le Maroc, la possibilité d'accueillir des touristes d'autant de pays, qui n'auraient jamais foulé son sol sans un tel événement, est d'une grande importance. En plus de sa nature généreuse et diversifiée, le pays a une tradition millénaire. Ses costumes, son architecture et sa gastronomie sont riches et singuliers. Tous ces atouts sont souvent mal connus à l'étranger. En tous les cas, pas à une échelle suffisante. D'où l'intérêt d'un tel événement pour la visibilité du pays dans le monde.

C.T.

En bref

TOURNOI DE L'UNIFFAC

Le Cameroun en demi-finales

En match comptant pour la seconde journée du groupe vendredi dernier, les Lions cadets du Cameroun ont réussi à mieux gérer la rencontre et à s'imposer contre leur adversaire du jour, Sao Tomé et Príncipe (2-1). Amah Awono a marqué deux fois en seconde mi-temps pour donner l'avantage aux locaux qui ont joué au stade militaire de Yaoundé. C'est bien Sao Tomé qui a ouvert le score en première mi-temps par l'intermédiaire de Danilson Eusebio. On jouait alors la 41^e minute. Amah Awono a marqué à la 59^e et 60^e minute.

LE HAVRE

Mort d'un jeune franco-sénégalais

Né au Havre de parents sénégalais, Samba Diop avait disputé 21 rencontres de National 2 cette saison avec l'équipe réserve. Dans un communiqué le Hac (Havre Athletic Club) déclare que « c'est avec une énorme tristesse que les membres du club ont appris le décès de Samba Diop. Âgé de 18 ans, le défenseur né au Havre, est décédé hier soir. Il s'agit d'un moment horrible pour l'ensemble des joueurs et joueuses, de l'école de football jusqu'au groupe professionnel, des membres des staffs comme des bénévoles, des administratifs comme des dirigeants. Le Hac présente ses plus sincères condoléances à la famille de Samba. » Dans ce contexte, la Ligue de Football a décidé de reporter la rencontre Stade de Reims – Havre Ac programmée samedi 7 avril, et de faire respecter un moment de recueillement sur les matchs comptant pour la 32^e journée de Ligue 1 et Ligue

Annonce

Cher lecteurs, votre analyste des questions des sports ayant été indisponible en dernière minute vendredi, vous n'avez pas eu droit à votre traditionnelle chronique "Foot'Aises". Tout en s'excusant, il vous donne rendez-vous dans l'édition de ce mardi 10 avril 2018.